

**GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**31 MARS 2024**

**Sommaire**

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	4 - 5
Résultats	6
Évolution des actifs nets	7
Flux de trésorerie	8
Bilan	9
Notes complémentaires	10 - 16
Renseignements complémentaires	17 - 18

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'insuffisance des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023, de l'actif à court terme au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023 et de l'actif net au 31 mars 2024 et 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2024, en raison des incidences possible de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 4 et 5, fait partie intégrante de notre rapport.

*PLN s.e.n.c.r.l.<sup>1</sup>*

Saint-Hubert, le 13 juin 2024

<sup>1</sup> Par Sébastien Montpas, CPA auditeur

## **ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

### **Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

## ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

# GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL

## RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

Page 6

	2024	2023
<b>Produits</b>		
Subventions (annexe A)	591 230 \$	482 288 \$
Dons (annexe B)	472 853	299 817
Biens et services (commandites)	48 580	50 598
Fondation La Collecte	49 000	1 237
Autres produits	13 030	20 568
	<hr/>	<hr/>
	1 174 693	854 508
<b>Charges</b>		
Frais d'opération des programmes (annexe C)	773 013	880 909
Frais d'administration (annexe D)	121 214	126 148
Biens et services (commandites)	48 580	50 598
	<hr/>	<hr/>
	942 807	1 057 655
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<hr/>	<hr/>
	231 886 \$	(203 147) \$

**GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL****ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

Page 7

---

	Affectation		2024	2023
	interne	Non affectés	Total	Total
<b>Solde au début</b>	-	\$ (62 849)	\$ (62 849)	\$ 140 298
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges (note 7)	40 000	191 886	231 886	(203 147)
<b>Solde à la fin</b>	40 000	\$ 129 037	\$ 169 037	\$ (62 849)

---

**GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL****FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

Page 8

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	231 886 \$	(203 147) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 401	5 076
	235 287	(198 071)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 11)	(32 616)	64 138
	202 671	(133 933)
<b>Activité de financement</b>		
Emprunts à long terme	(38 531)	1 876
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	164 140	(132 057)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	58 397	190 454
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	222 537 \$	58 397 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.



# GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL

## BILAN

31 MARS 2024

Page 9

	2024	2023
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	222 537 \$	58 397 \$
Débiteurs (note 3)	2 923	3 864
Frais payés d'avance	43 731	22 956
	269 191	85 217
Immobilisations corporelles (note 4)	6 905	10 306
	276 096 \$	95 523 \$
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 5)	107 059 \$	119 841 \$
Dette à long terme (note 6)	-	38 531
	107 059	158 372
<b>Actifs nets (négatifs)</b>		
Affectation interne (note 7)	40 000	-
Non affecté	129 037	(62 849)
	169 037	(62 849)
	276 096 \$	95 523 \$

Pour le conseil d'administration,

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

**1. Identification et secteur d'activité**

Les Grands Frères Grandes Soeurs du Grand Montréal, constitué selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour objectif d'offrir à des enfants des relations de qualité avec des adultes bénévoles. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

**2. Principales méthodes comptables**

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**Utilisation d'estimations**

Pour dresser des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les éléments significatifs des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimation incluent les commandites en biens et services. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

**Constatation des produits**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les subventions de fonctionnement sont constatées à titre de produits de l'exercice dont elle visent à financer les charges. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations qui ne sont pas amortis et les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

**Apports et contributions sous forme de fournitures et de services**

L'organisme bénéficie d'apports de ses partenaires et de ses bénévoles sous forme de fournitures et de services. Ces opérations ne sont pas comptabilisées en raison de la difficulté à en déterminer leur juste valeur.

Toutefois, l'organisme constate les apports reçus sous forme de biens ou de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer ces biens et services pour son fonctionnement régulier.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

### Instruments financiers

#### *Évaluation initiale et ultérieure*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des subventions à recevoir et des comptes clients.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs, frais courus, des salaires et vacances à payer et de la dette long terme.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

**2. Principales méthodes comptables (suite)****Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et aux taux indiqués ci-dessous :

	<b>Méthodes</b>	<b>Taux</b>
Matériel informatique	Amortissement dégressif	33 %

Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport ou à la valeur symbolique de 1\$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

**3. Débiteurs**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Taxes de ventes à recevoir	2 923 \$	3 864 \$

**4. Immobilisations corporelles**

	<b>2024</b>		<b>2023</b>	
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Valeur nette</b>
Matériel informatique	36 083 \$	29 178 \$	6 905 \$	10 306 \$

**5. Crédateurs**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Comptes fournisseurs et frais courus	27 024 \$	58 483 \$
Salaires et vacances à payer	78 176	58 973
Syndicat à payer	380	385
Frais courus	1 479	2 000
	107 059 \$	119 841 \$

**6. Dette à long terme**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Dette remboursée au cours de l'exercice	- \$	38 531 \$

**7. Affectation interne**

Au 31 mars 2024, le conseil d'administration a affecté un montant de 40 000 \$ pour la transition numérique et pour l'amélioration continue des processus dont la réalisation est prévue en 2025-2026.

**8. Instruments financiers**

**Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs, des salaires et des vacances à payer.

**9. Engagements**

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 34 301 \$ et les versements à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

2025	34 301 \$
------	-----------

**10. Opérations entre apparentés**

En 1999, l'organisme a constitué la Fondation des Grands Frères Grandes Soeurs de Montréal, devenue la Fondation La Collecte en 2021 (ci-après "La Fondation"). Le conseil d'administration de La Fondation est actuellement indépendant de celui de l'organisme.

La Fondation effectue la collecte de produits usagés, principalement des vêtements, qu'elle revend par divers moyens dont un partenariat avec le "Village des valeurs". À la suite d'un préavis, la Fondation peut mettre fin au contrat avec « Village des Valeurs » sans pénalité pour bris de contrat.

Les profits ainsi récoltés sont en partie transférés à l'organisme pour son financement. Il s'agit en fait d'une source alternative de financement pour l'organisme. Toutefois, les profits de La Fondation n'étant pas prévisibles d'une année à l'autre, aucune garantie de redistribution à l'organisme ne peut être assurée par celle-ci.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à leur valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

**11. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Débiteurs	941 \$	33 366 \$
Frais payés d'avance	(20 775)	10 981
Créditeurs	(12 782)	19 791
	<b>(32 616) \$</b>	<b>64 138 \$</b>

**12. Salaires et charges sociales**

Les salaires servent à répondre aux services de l'organisme.

**13. Programme d'action communautaire pour les enfants (Inclus dans les résultats)**

	2024	2023
<b>Produits</b>		
Programme d'action communautaire pour les enfants	83 427 \$	83 427 \$
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	71 120	75 756
Fournitures	5 200	500
Autres	3 607	-
Loyer	2 500	2 500
Services publics	600	600
Déplacement	400	4 224
Publicité	-	2 000
Déplacements et représentation	-	150
	83 427	85 730
	- \$	(2 303) \$

**14. Programme 1621 DPJ (Inclus dans les résultats)**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Produits</b>		
Grands Frères Grandes Soeurs du Québec	185 948 \$	185 948 \$
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	153 417	145 005
Loyer	10 250	9 841
Assurances	7 604	5 600
Logiciel Eudonet	6 317	6 250
Honoraires comptables	5 470	5 851
Frais bancaires et gestion des dons	2 303	972
Télécommunications	886	614
Formation du personnel	849	-
Publicité et promotion	846	10 322
Déplacements et représentation	138	245
Frais d'activité	50	-
Fournitures	44	631
Timbres et frais de messagerie	40	575
	188 214	185 906
	(2 266) \$	42 \$



# GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

Page 17

	2024	2023
<b>Annexe A</b>		
<b>Subventions</b>		
Grands Frères Grandes Soeurs du Québec (Projet provincial 1621)	185 948 \$	185 948 \$
Programme de soutien aux organismes communautaires (CIUSSS de l'Est de l'île de Montréal) - Mission globale	131 155	111 326
Programme d'action communautaire pour les enfants	83 427	83 427
Centraide du Grand Montréal	80 278	90 499
Autres subventions	11 318	12 244
Subventions salariales d'urgence du Canada	-	719
Grands Frères Grandes Soeurs du Québec (Projet FLAC)	100 573	-
Subvention prêt d'urgence du Canada	(1 469)	(1 875)
	<b>591 230 \$</b>	<b>482 288 \$</b>

## Annexe B

### Dons

Dons corporatifs	368 917 \$	160 246 \$
Big Brother Big Sister	66 131	24 631
Dons d'individus	28 121	50 606
P2P	6 184	14 334
Fondation CST	3 500	50 000
	<b>472 853 \$</b>	<b>299 817 \$</b>

# GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

Page 18

	2024	2023
<b>Annexe C</b>		
<b>Frais d'opération des programmes</b>		
Salaires et charges sociales	640 689 \$	690 925 \$
Loyer	35 745	33 549
Logiciel Eudonet	29 743	38 785
Assurances	23 585	38 024
Bourses d'études	15 000	9 250
Campagnes de financement	8 612	36 101
Honoraires professionnels	8 400	1 843
Activités pour enfants	4 171	1 136
Soirée de reconnaissance	2 366	378
Publicité et promotion	1 586	26 417
Formations	1 425	1 772
Déplacements et représentation	863	568
Recrutement	448	962
Timbres et frais de messagerie	380	1 199
	<b>773 013 \$</b>	<b>880 909 \$</b>

## **Annexe D**

### **Frais d'administration**

Honoraires	51 048 \$	43 710 \$
Salaires et charges sociales	50 583	55 925
Fournitures de bureau	6 915	10 962
Frais bancaires et gestion des dons	3 650	5 926
Entretien et réparations	3 545	1 723
Amortissement des immobilisations corporelles	3 401	5 076
Télécommunications	2 072	2 826
	<b>121 214 \$</b>	<b>126 148 \$</b>